Association Wany The Pooh

10, rue de la grande pièce
49 390 LA BREILLE LES PINS
07.69.94.42.82
N° RNA : W493008693

Janvier 2024,
A La Breille les Pins,

Equipe Nationale d'Intervention dans les incendies pour la sauvegarde de la faune sauvage et création de forêt nourricière

Objet : Dossier d'informations en complément de la lettre de sollicitation

Présentation du contexte et des objectifs

Des milliards d'animaux tués et tant d'autres menacées... Une étude de WWF fait un bilan de 3 milliards de vies tuées lors de l'incendie d'Australie... Le réchauffement climatique ainsi que la coexistence « Homme-faune sauvage » sur les espaces naturels font que les incendies sont de plus en plus ravageurs pour la biodiversité.

En 2022, 785 605 hectares ont brûlé dans l'Union européenne, soit plus du double de la moyenne annuelle partie en fumée au cours de la période 2006-2022 !
Après l'Australie en 2019 et la Gironde en 2022, l'année 2023 a été encore meurtrière avec le Canada (15.3 millions d'hectares !!), la Grèce, Hawaï et en plein automne, les forêts du Pantanal au Brésil. Les forêts se font balayer mettant en danger la faune sauvage dont des espèces pourtant en haut de la chaine alimentaire.

Créée en juin 2023, l'association Wany The Pooh a pour valeur et priorité de protéger et sauvegarder la faune sauvage impactée par les incendies. Il existe un réel besoin sur ce sujet comme l'ont démontré les incendies de Gironde de 2022 et tant d'autres sur notre territoire avec 72 000 hectares brûlés en France et malheureusement de très rares données sur l'impact de cette catastrophe sur notre patrimoine sauvage.

A travers ce dossier, nous allons vous expliquer notre démarche et nos actions.

Les feux de grande intensité, comme ceux qu'a connus la Gironde en 2022, ont de nombreuses conséquences à court, moyen et long terme sur la biodiversité locale et sur les dynamiques des écosystèmes.

Les conséquences sont différentes selon les espèces et les stades de vie des individus : capacité à fuir les feux, répartition initiale à l'échelle du département ou de la région, type d'habitat et de ressources nécessaires sont autant de paramètres qui impactent la biodiversité lors des incendies.
Les espèces de macrofaune les plus connues du grand public, comme les grands mammifères et oiseaux, sont en général les plus aptes à fuir face à un feu mais les jeunes se font souvent piéger comme également de nombreux groupes taxonomiques qui ont une capacité de fuite beaucoup plus limitée : les amphibiens, les reptiles, les petits rongeurs et toutes les espèces d'invertébrés, dont certaines espèces sont sur la liste rouge des espèces menacées en France.

En PACA, la tortue Hermann est retrouvé calcinée par des randonneurs, pourtant espèce protégée en France et à l'international.
Dans certaines régions, les hérissons peuvent subir l'Ecobuage pendant leur période d'hibernation.
Les ruches d'abeilles sont, également, fortement en danger face aux incendies car, à partir de 120 degrés, la cire s'enflamme instantanément. Au second trimestre 2024, nous avons une formation de planifiée offerte par Girard Miel afin de connaitre les règles d'enlèvement des ruches en prévention des incendies puisque les apiculteurs n'ont pas les droits d'accès aux zones de feu. Par exemple, en 2021, l'entreprise Girard Miel (49) a perdu 500 000 abeilles à la suite des feux de forêts de notre village de La Breille Les Pins.

Les premiers soins peuvent être apportés tels que la réhydratation. Si cela ne suffit pas, les animaux peuvent être prélevés afin d'avoir des soins plus poussés par le vétérinaire référent, ou nos vétérinaires partenaires pour être ensuite transférer dans les centres de soins partenaires ou adaptés.

En plus de participer à la sauvegarde de notre patrimoine sauvage, nous souhaitons contribuer à l'évaluation des impacts dans les secteurs incendiés, en participant à l'amélioration de l'acquisition et de la valorisation des connaissances naturalistes à la suite des incendies.
Grâce au recensement des espèces impactées par les incendies : blessées, sauvées, orphelines, asphyxiées, décédées.

Notre dynamique d'équipe est « Il n'y a que celui qui n'agit pas, qui ne réussit pas ! » Nous avons pour objectif de sauver 50 000 animaux sur 10 ans.

L'ensemble de nos chefs d'équipe suivent la formation « Soins Faune Sauvage » qui comporte :
- *Législation relative à la faune sauvage*
- *Méthodologie de recueil des animaux sauvages en difficulté*
- *Moyens de transport utilisés*
- *Manipulation et dangerosité*
- *Manipulation et méthodes de contention*
- *Soins d'urgence*
- *Capture, transport et manipulation (mammifères, oiseaux, reptiles)*

Nos équipes d'interventions sont déployées sur le terrain lorsque 25 hectares sont touchés, que le feu n'est pas maitrisé ou suivant la distance avec nos équipements routiers ; Ces critères sont susceptibles d'être modifiées afin de s'adapter aux données que nous recueillons sur le terrain.
Nous avons les informations en temps réel grâce à notre réseau d'adhérents mais aussi aux applications « Feux de forêts » et EFFIS très fiable.

Si nous ne sommes pas déjà en intervention, nos centres de soins partenaires peuvent nous demander en renfort pour des rapatriements ou des actions de soutien en période difficile.

Le sauvetage des animaux est pour nous une première victoire. Cependant, les forêts incendiées sont difficilement repeuplées par les animaux car la végétation et les arbres prennent du temps à repousser. L'espace de vie des animaux, après un incendie, reste un foyer fantôme pendant des années.

Il est nécessaire de participer à la continuité écologique. La faune et la flore sauvages ont besoin d'espaces naturels de taille suffisante pour se reproduire, se nourrir, s'abriter. Reconnecter les espaces naturels et rétablir les continuités écologiques est essentiel pour permettre les échanges entre les populations.

C'est pourquoi en 2025, nous avons pour projet, en complément du sauvetage des animaux, le déploiement du projet « re-naturalisation nourricière » des forêts incendiées avec la plantation de végétation et d'arbres fruitiers. Notre ambition est d'accélérer le processus de repousse de nos forêts nationales permettant aux animaux de retrouver plus rapidement leur habitat mais aussi de produire des espaces de nourriture naturels pour les animaux afin de les aider lors des périodes météorologiques difficiles (grand froid/canicule). Nos forêts fantômes redeviendront grâce à nos équipes des maisons chaleureuses et gourmandes pour les animaux sauvages.

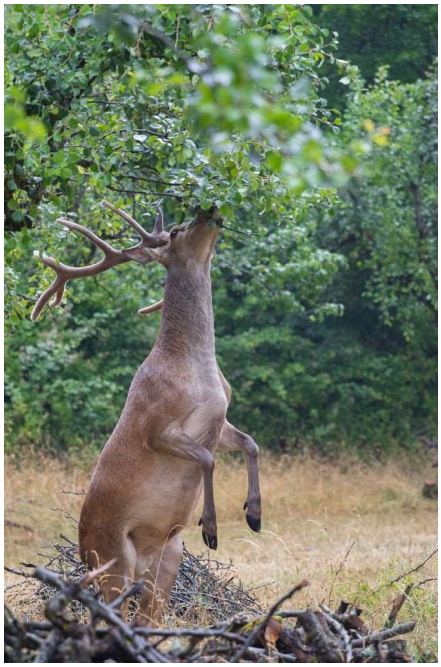

Ce projet sera réalisé avec les maires et l'ONF qui après un incendie analyse les dégâts occasionnés aux forêts et étudie scientifiquement la stratégie en mettre en place pour la reforestation.

Nos engagements envers nos partenaires :

Nous souhaitons que nos actions et communications participent au rayonnement et à la reconnaissance de nos partenaires.
A chaque communication de nos interventions via la communication oral ou écrite, nous mentionnons nos partenaires : **on se souvient toute sa vie de celui qui nous a donné une chance !**

Nos moyens de communication, à ce jour :
*Stickers sur l'Iveco et la remorque Ambulance
*Articles de presses dans Courrier de l'ouest, (https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/la-breille-les-pins-49390/ils-sauvent-les-animaux-sauvages-lors-des-catastrophes-climatiques-2f9517b4-a8c2-11ee-93c1-6311936589f9)
*Participation à l'émission « Reportages » sur TF1 4 -ème TRI 2024 (4 millions de téléspectateurs)
*Articles sur Wanythepooh.com,
*Articles réseaux sociaux : Facebook (Association Wany the Pooh), Instagram (association_wany-the-pooh),
*Banderoles publicitaires, calendriers annuels, flyers,
*Ateliers de découverte des interventions dans les écoles, les entreprises et le secteur public.
*Salons notamment :
-Expozoo - Paris Animal Show le 09 et 10 mars 2024 à Paris,
-La 2nd rencontre national des sapeurs-pompiers animaliers le 07 et 08 novembre 2024 à Disneyland Paris,
-Animal Expo au Parc Floral de Paris les 28 & 29 septembre 2024,
-Zoomania à Toulouse en septembre 2024.

Ils s'engagent dans la protection de la Faune Sauvage , nous font confiance pour les représenter sur le terrain et collaborer avec nous :

Localisation du projet sur le territoire national

Nos interventions sont dépendantes des futurs incendies sur le territoire Français mais les zones les plus probables sont la Corse, la PACA, l'Occitanie et la nouvelle Aquitaine comme vous le voyez sur la carte de recensement de l'EFFIS, ci-dessous :

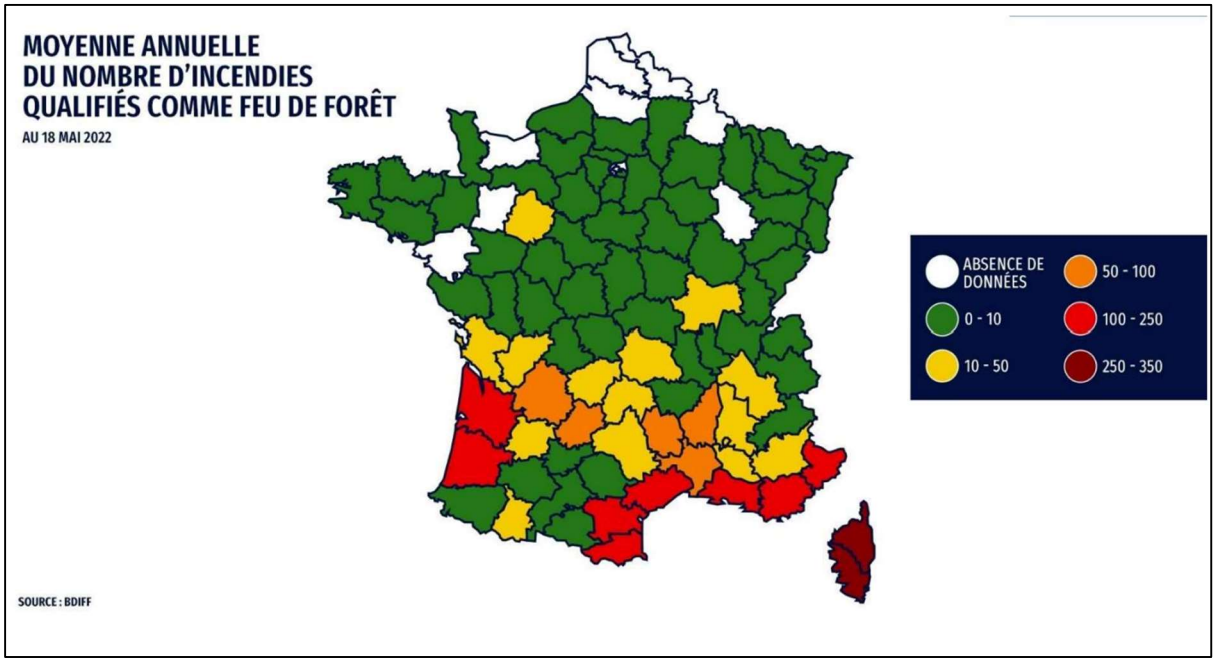

Nos moyens humains d'interventions

L'association comptabilise début 2024 :

- Notre vétérinaire référent, le docteur BONIN Fabrice, vétérinaire inscrit au tableau de l'Ordre sous le numéro 12418 et membre du Conseil régional de l'Ordre des Vétérinaires de PACA Corse.
- 8 photographes partenaires,
- plus de 50 adhérents
- plus d'une centaine de bénévoles engagés sur le territoire national.

Nos moyens routiers d'interventions

Un IVECO Daily 4x4 préparé pour les interventions extrêmes allant de -30°c à +60°C et une remorque tout terrain préparée également pour les conditions extrêmes.

Les clichés d'animaux utilisés dans ce support sont fournis par nos partenaires, Andrée-Anne CHIASSON, Faune Sauvage 35, SCZ-photography221.

Association Wany the Pooh

« Quand l'humain n'y voit que du feu, Wany sauve des vies ! »

Ambulance tout terrain contenant le matériel médical et les animaux blessés

Equipe d'intervention pour secourir les animaux touchés par les incendies

Gestion des animaux blessés : transport vers refuges, propriétaires et milieux naturels

Aidez-nous à sauver des vies

Bénévolat, Adhésion, Don →

association_wany_the_pooh

wanyworldanimal@gmail.com

Association Wany the Pooh

07 69 94 42 82

Wanythepooh.com

Association loi 1901

Bulletin d'adhésion à l'Association Wany the Pooh

Nom :

Prénom :

N° tel :

Email :

Adresse postale :

Je certifie vouloir adhérer à l'association Wany the Pooh. De ce fait, je reconnais l'objet de l'association et j'accepte de suivre le règlement intérieur. Je suis pleinement informé des droits et des devoirs des membres de l'association et m'engage à verser ma cotisation due pour chaque année en cours. Le montant de la cotisation annuelle de 30€ est payable par :

- ☐ Chèque à l'ordre Wany the Pooh
- ☐ Virement
- ☐ CB
- ☐ QR code

☐ Devenir Bénévole

Dép :

« au regard de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, l'association s'engage à ne pas utiliser les données à des fins commerciales. Quant à l'adhérent, il peut exercer son droit de regard et rectification concernant ses données personnelles conformément au RGPD en vigueur depuis le 25 mai 2018 »

Fait à :
Le : . . / . . / . . . .
Signature de l'adhérent :